



## Mauvaise isolation dans un appartement de 30 m<sup>2</sup>

Par **Romane974**, le 11/12/2019 à 16:50

Bonjour,

Nouvelle sur le forum je me pose une question. Je viens tout juste de m'installer dans la région (Ain) et j'ai pris mon tout 1er appart le 21 octobre, il fait 30 m<sup>2</sup> et une mezzanine de 9 m<sup>2</sup>. L'appartement est pas isolé (3 murs sur 4 ne le sont pas mais ça, bien évidemment, ont ne nous l'a pas dit lors de la visite ni même lors de la signature du bail).

En moins de 2 mois nous avons une facture de 160 € ce qui est juste énorme, surtout que l'appartement ne dépasse pas 17°C à 18°C au grand max. En résumé : on se les pèle.

Simplement notre propriétaire nous dit que : "c'est comme ça" , le mur ces du tuissier et qu'il ne peut rien faire. Hors après quelques recherches, j'ai vu qu'il avait l'obligation de nous donner le diagnostique de performance énergétique, hors rien du tout, on ne l'a pas eu.

Je voulais savoir si j'avais la possibilité de réclamer quoi que ce soit à mon propriétaire ?

N'ayant que 18 ans et en pleines études, je n'ai absolument pas les moyens de payer une telle somme surtout pour un loyer de 430 €/mois.

Merci de m'aider.

Par **morobar**, le 11/12/2019 à 20:00

Bonsoir,

[quote]

L'appartement est pas isolé ( 3 murs sur 4 ne le sont pas[/quote]

Cela parait étonnant dans cette région.

Les locaux résidentiels non isolés se rencontrent dans le midi ou sur l'atlantique dans les locations saisonnières estivales.

[quote]

surtout que l'appartement ne dépasse pas 17 degrés 18 au grand max[/quote]

Il y a peut-être quelque chose à gratter sur l'obligation de "logement décent" au sens du décret 2002/120 du 30 janvier 2002.

La température minimale est de 18°C

[quote]

j'ai vu qu'ils avient l'obligations de nous donner le diagnostique de performance énergétique hors rien du tout.[/quote]

C'est vrai, mais l'absence de DPE n'est pas sanctionné autrement que par un juge, qui va estimer le cas échéant un éventuel vice du consentement.

C'est à, vous de voir, intenter un procès ou quitter les lieux.

Une visite qui peut s'avérer riche re renseignement pour pas cher: ADIL

Pour le 01 c'est ici:

<https://adil01.org/nous-contacter/>

Par **Romane974**, le 11/12/2019 à 20:04

Bonsoir , pour quitter les lieux je suis obliger de respecter les 3 mois de preavis ? Car après calcul EDF 160€ pour 2 mois juste de consommation sans compter les frais , taxe etc... car si non j arrive au double de facture. Je trouve ça exorbitants.

Par **Lag0**, le 12/12/2019 à 07:19

[quote]

Car après calcul EDF 160€ pour 2 mois

[/quote]

Bonjour,

160€ de consommation pour 2 mois (donc 80€ par mois) en cette période ne me paraît pas du tout exorbitant.

Par **nihilscio**, le 12/12/2019 à 11:10

Bonjour,

80€ pour un logement de 30 m<sup>2</sup> alors que l'hiver n'a pas commencé, c'est beaucoup.

Par **Lag0**, le 12/12/2019 à 13:07

Perso, c'est ce que je paie en électricité seul alors que je chauffe et cuisine au gaz. Donc je ne trouve pas que ce soit beaucoup...

Par **nihilscio**, le 12/12/2019 à 13:57

Il n'y a aucun lien entre une dépense d'électricité hors chauffage et une dépense de chauffage.

Les immeubles construits avant le choc pétrolier de 1973 étaient dépourvus de toute isolation quelle que soit la région.

Par **Lag0**, le 12/12/2019 à 15:27

[quote]

Il n'y a aucun lien entre une dépense d'électricité hors chauffage et une dépense de chauffage.

[/quote]

Justement, payant pour ma part la même somme d'électricité hors chauffage, je trouve qu'une telle facture incluant le chauffage n'est pas très chère...

Par **Romane974**, le 12/12/2019 à 16:00

Comme je l'est dit 160€ sans compter les frais de comptes etc.... car si non j arrive au double sois 320€ pour 2 mois donc je trouve ça beaucoup surtout que la temperature ne depasse

pas 19°. Ma famille trouve sa énorme aussi pour ça que je me renseigne.

Par **morobar**, le **12/12/2019** à **17:58**

surtout que la temperature ne depasse pas 19°

Faut savoir.

17 ° C. ==> logement indécent (surtout que l'appartement ne dépasse pas 17°c à 18°c au grand max. )

19°C. ==> conforme à la définition, d'un logement décent.

Par **Romane974**, le **12/12/2019** à **22:06**

Alors je n est qu une seule pièce a chauffer et aucun appareil en veille car j ai installer des prises qui eteigne tout la nuit. Ensuite il y a des feais de comptes , taxes a rajouter a la consommation d électricité ce qui fait une facture bien plus importante. Je me suis renseigner dans ma famille est un membre de ma famille paye 75€/mois alors que sont appartement fait le triple du miens. Mon proprietaire en a rien faire du froid glaciale de l appartement qui n'aide pas a bien vivre n'y même du volet manquant a une des fenêtre qui n aide pas du tout. Il y a 2 jours nous avons 16.6° dans la pièce alors que les radiateurs tournent depuis fin octobre entre 21° et 23,5°. Car si nous mettons plus haut ça ne change rien du au mur frigorifié de la T° exterieure du au manque TOTAL d'isolation.

Par **jodelariege**, le **12/12/2019** à **22:40**

bonsoir

vous exposez bien le problème :l'isolation...une maison( ou appartemnt) mal isolée est une vraie passoire énergétique..j'ai habité des années dans le Doubs dans une grande maison sans isolation , j'ai dépensé le double en chauffage que dans ma maison actuelle dans le sud et bien isolée...

il n'y a pas obligation de faire des travaux d'isolation par un propriétaire donc il vaut mieux choisir le déménagement